

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 21 avril 2015, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de la «Banque Islamique de Développement», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: Banque Islamique de Développement
 - en anglais: Islamic Development Bank
- b. le sigle (abréviation)
 - en français: BID
 - en anglais: IsDB /IDB
- c. l'emblème



21 avril 2015

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle